

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol  
au lieu-dit « Maleplane »,  
sur le territoire de la commune de Saint Léonard de Noblat  
Maître d'ouvrage : société SAS Centrale photovoltaïque de Saint Léonard de Noblat

La SAS Centrale Photovoltaïque de Saint Léonard de Noblat, dont le siège social se situe Coeur Défense – Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense Cedex, représentée par M. David AUGÉIX, a déposé le 11 août 2020 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Maleplane » sur le territoire de la commune de Saint Léonard de Noblat.

**OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE**

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2021-083 en date du 28 juillet 2021, l'**ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 23 août 2021 à partir de 09h00, au vendredi 24 septembre 2021 jusqu'à 17h00**, en mairie de Saint Léonard de Noblat.

**CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de la commune de Saint Léonard de Noblat, ainsi que de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, et de la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci, **sera consultable en mairie de Saint Léonard de Noblat** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- le lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, puis de 14h00 à 17h00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune de Saint Léonard de Noblat – Place du 14 juillet - 87400 ou **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr), sous l'objet « Enquête publique parc photovoltaïque Saint Léonard de Noblat », à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Gérard JAMGOTCHIAN, officier en retraite, désigné le 6 juillet 2021 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Saint Léonard de Noblat, aux jours et heures fixés ci-après :

- Lundi 23 août 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 1 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- Jeudi 16 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 24 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;

**INFORMATION**

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr).
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
  - à la mairie de Saint Léonard de Noblat, aux jours et horaires précités ;
  - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Henry Cazalis – 05 34 26 53 30 – [henry.cazalis@edf-re.com](mailto:henry.cazalis@edf-re.com) – 8 rue de Vidailhan 31130 Balma.

**CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

**Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint Léonard de Noblat et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

**DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "Maleplane" sur le territoire de la commune de Saint Léonard de Noblat déposée par la SAS Centrale photovoltaïque de Saint Léonard de Noblat.

**Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les personnes qui refuseront de les appliquer ne seront pas recues par le commissaire enquêteur. Cette décision ne sera pas contestable.**